

nous est faite que les travaux de construction sur le chemin de fer national transcontinental ont été poursuivis avec toute la rapidité possible, malgré la difficulté de se procurer la main-d'œuvre et les matériaux, et qu'il y a déjà en opération 250 milles de cette grande artère de fer qui bientôt reliera les côtes de l'Atlantique à celles du Pacifique et qui nous fournira un moyen efficace de pourvoir au moins en grande partie aux nécessités urgentes de notre développement matériel. Il y a aussi lieu de penser que le Gouvernement du jour, conscient des exigences commerciales toujours plus grandes du pays et soucieux d'assurer sa prospérité en utilisant toutes ses ressources naturelles, donnera toute son attention et sa plus sérieuse considération au projet du canal de la baie Georgienne, auquel j'ai cru, dans l'intérêt du pays autant que celui de la capitale que j'ai eu l'honneur de représenter aux Communes pendant près de douze années, devoir consacrer le meilleur de mon temps et de mes efforts. A mon sens la canalisation de l'Ottawa est une mesure tout à fait indispensable à notre commerce, à l'écoulement des produits de nos vastes champs de l'Ouest, au développement et au progrès du pays. Et elle seule pourra nous assurer la suprématie pour le transport des produits du continent américain à laquelle nous donnent droit nos magnifiques voies fluviales, le Saint-Laurent et l'Ottawa, et notre proximité des grands ports de l'Europe.

Si je me suis permis de changer l'ordre du discours du représentant de Sa Majesté pour en faire l'analyse, bien imparfaite, que j'ai l'honneur de vous présenter, et si j'ai réservé pour la fin mon appréciation des paragraphes de ce discours qui ont trait à la Conférence Impériale et à la négociation d'un traité de commerce entre la France et le Canada, c'est qu'à mon humble avis ces paragraphes forment la partie la plus intéressante, la plus importante et la plus encourageante d'un discours d'ailleurs si plein d'intérêt et d'espérance.

La nouvelle que le Gouvernement canadien avait par l'entremise du ministre des Finances et du ministre de la Marine, réussi à négocier avec le gouvernement de la République Française une convention en vertu de laquelle nos relations commerciales

avec la France seront grandement facilitées et étendues a été accueillie avec une satisfaction générale. Tous ont vu dans cet important événement une conséquence immédiate, un heureux résultat de l'«Entente Cordiale à laquelle Sa Majesté, notre illustre Roi, a si largement contribué.

Cette convention, et les relations plus étroites et plus suivies, et par conséquent plus amicales, qui en découleront, contribueront au progrès matériel des parties immédiatement intéressées et serviront en même temps à resserrer les liens d'amitié et de sympathie que l'alliance de la France et de l'Angleterre ont créés.

Ce nouveau Traité de Commerce constitue également la preuve de l'efficacité très réelle de l'entente cordiale et qu'elle n'a pas tardé à produire des résultats tangibles.

Pour nous, Canadiens, qui croyons fermement que notre loyauté à la Couronne d'Angleterre n'est nullement incompatible avec notre désir, notre détermination de réclamer et d'assurer au Dominion la liberté la plus complète en tout ce qui concerne ses intérêts et ses affaires propres, l'exercice du droit de négocier nous-mêmes nos traités de commerce, droit qui nous a été librement reconnu dans la circonstance, est la consécration de notre autonomie nationale.

Au reste la Conférence Impériale, qui a précédé de quelques semaines seulement la négociation du traité, avait eu pour principal résultat d'établir l'existence réelle de notre autonomie et avait fourni le moyen, comme l'occasion, d'en proclamer la sanction éclatante. Par la voie éloquente et pleinement autorisée de son représentant, le premier citoyen du Dominion, le Canada refusa de s'immiscer dans les affaires du Royaume-Uni, réclamant pour lui-même une liberté d'action complète.

Ce doit être pour tous un sujet de consolation et de réjouissance que cette conférence ait servi à consacrer et à proclamer d'une manière aussi solennelle et explicite le bienfait de notre autonomie nationale, qu'un groupe de citoyens peu clairvoyants et mal avisés semblaient vouloir laisser entamer.

Le Parlement du Canada, en affirmant son approbation et sa gratitude à l'occasion de l'attitude ferme, digne et éclairée de son représentant à la Conférence Impériale sera